



SESSION
08/06/2020

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE LE TEIL

Envoyé en préfecture le 13/06/2020

Reçu en préfecture le 13/06/2020

Affiché le ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

ID : 007-210703195-20200608-DELIB382020-DE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : -----

Répartition
Fonds Sportif

L'An Deux Mille Vingt, le huit juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 26
Absents : 03

Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Pour : 29
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(e)s : MM Boukal (pouvoir à Tolfo), Durif (pouvoir à Lorenzo), Souche (pouvoir à Noël).

Secrétaire : Mme Bayle.

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'une somme de 51 000 euros est inscrite au Budget Primitif au titre du fonds sportif.

Vu la proposition de répartition du fonds sportif élaborée par l'Office Municipal du Sport.

Après en avoir délibéré,

- décide de verser aux clubs et associations sportives les sommes suivantes pour un montant de 50 000 euros.

Office Municipal des Sports	1 000	Oasis Pétanque	2 175
Football Club Le Teil Avenir	3 484	Pétanque des 3 Avenues	2 092
Rugby Club Teillois	7 305	Rando Loisirs et Découverte	1 151
Handball 07	5 298	Tilleul Handball	1 487
Le Teil Basket Club	5 041	Aïkido	89
Tennis Club Teillois	2 628	Les Chevaux du Paradis	1 007
Judo Club Teillois	4 843	Vélo Club	225
Moto Club	783		
Le Teil Court	1 643	<u>Scolaires</u>	
Le Teil Oasis Tennis de Table	2 590	. A. S. Collège Marcel Chamontin	816
Gymnastique Volontaire	2 296	. A. S. Collège La Présentation	316
Cyclos	369	. A. S. Lycée Saint André	101
Randonneurs Teillois	337	. A. S. Lycée Xavier Mallet	726
Amicale Bouliste Mélas / La Violette	1 088		
Le Coq Teillois	1 009		

- acte qu'un somme de 1 000 euros reste disponible pour une prochaine affectation.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

